



## Fiche d'information

# Risques de durabilité et caractéristiques ESG

**Informations concernant l'intégration des risques de durabilité et la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (ESG).**

## Investissement socialement responsable

L'environnement, le développement durable et la lutte contre le changement climatique revêtent une grande importance à vos yeux. Vous considérez qu'il s'agit de problématiques cruciales et vous aimeriez y apporter votre contribution. BNP Paribas Fortis SA vous accompagne en vous proposant une offre axée sur l'investissement socialement responsable (Socially Responsible Investment, SRI en anglais) qui vise à combiner le développement durable et les performances financières, tout en tolérant un certain risque de perte de capital. Que ce soit lors de la sélection d'actifs ou à l'occasion de conseils relatifs à des produits d'investissement, BNP Paribas Fortis SA prend explicitement en compte l'exclusion de certaines activités (vous trouverez plus d'informations à ce propos dans nos [politiques sectorielles](#)) et intègre implicitement les risques de durabilité via l'évaluation générale du rapport "risque/rendement" de chaque produit suivi.

Dans le cadre de son offre de produits et services, qu'ils soient durables ou non, BNP Paribas Fortis SA a pour ambition de disposer d'un rating de durabilité pour tous les produits d'investissement suivis. Ce rating est déterminé via une méthodologie exclusive, développée au sein du groupe BNP Paribas. Cela permet à la Banque, en tant qu'acteur du marché financier, d'évaluer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à ses investissements. En effet, non gérés ou mal gérés, les risques de durabilité peuvent influencer sur le rendement des produits financiers.

## Risques de durabilité et rendement

La survenance d'un incident environnemental, social ou de gouvernance par exemple pourrait avoir des

conséquences négatives tangibles sur la valeur d'un investissement. Elle peut entraîner un remaniement de la stratégie du portefeuille, y compris l'exclusion de titres de certains émetteurs.

En effet, l'impact probable de risques de durabilité peut affecter les émetteurs de diverses manières :

- revenus inférieurs ;
- coûts d'exploitation supérieurs ;
- détérioration ou perte de valeur de l'actif ;
- hausse du coût du capital ;
- et amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature même des risques de durabilité et de phénomènes spécifiques comme le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité influent sur le rendement des produits financiers est vraisemblablement appelée à augmenter avec le temps.

## Les mandats SRI et Core-Satellite SDG

Dans le cadre de son offre durable, BNP Paribas Fortis SA intègre explicitement cette évaluation du risque dans son processus de sélection des produits, en plus de l'évaluation "risque/rendement" classique. Pour des produits présentant un rapport "risque/rendement" équivalent, priorité est donnée à ceux qui obtiennent les meilleurs résultats en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

Les mandats SRI et Core-Satellite SDG promeuvent en outre les critères ESG. La sélection des titres s'effectue principalement parmi des instruments financiers dotés d'au moins 5 trèfles. De même, ces mandats visent un rating moyen d'au moins 5 trèfles, pondéré sur base des positions dans les différents instruments financiers repris dans leur portefeuille respectif, à l'exclusion du cash. Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie de durabilité du groupe BNP Paribas et sur les trèfles dans "[Notre méthodologie de durabilité](#)"



## Terminologie

### Critères ESG

L'abréviation ESG est utilisée par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière.

Grâce aux critères ESG, on peut évaluer comment une entreprise assume sa responsabilité environnementale et sociétale (relations avec ses salariés, ses partenaires, ses sous-traitants et ses clients).

- Le **critère environnemental** (E) tient compte de la gestion des déchets, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la prévention des risques environnementaux, etc.
- Le **critère social** (S) évalue la politique de prévention des accidents, la formation du personnel, le respect des droits des employés, la chaîne de sous-traitance, le dialogue social, etc.
- Le **critère de gouvernance** (G) vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion, la présence d'un comité de vérification des comptes, etc.

### Objectifs de Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, l'Organisation des Nations Unies a adopté les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD, ou Sustainable Development Goals (SDG) en anglais). Ces objectifs peuvent être répartis en 5 grandes thèmes (les 5P) : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

Bien qu'il ne soit pas contraignant, ce programme, aussi appelé "Agenda 2030", présente une grande force morale dans la mesure où il a été signé par 193 pays.

### Investissement socialement responsable ou SRI

SRI est l'abréviation de Socially Responsible Investment (investissement socialement responsable). Le concept de développement durable est ici appliqué aux investissements. Il s'agit d'une forme d'investissement dont l'objectif dépasse la seule performance financière en visant également à soutenir les activités à forte valeur sociétale et/ou environnementale. Pour atteindre cet objectif, la gestion SRI privilégie les acteurs qui présentent les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur économique respectif.

### Disclaimer

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.